

qui constitue un tribunal régulier environné de toutes les garanties désirables de compétence et de haute impartialité, feront cesser sans doute l'état véritable d'anarchie intellectuelle qui existe en une matière aussi importante que celle qui touche aux sources mêmes de nos dogmes et de nos croyances religieuses.

« Que l'hétérodoxie n'en comprenne pas la très haute portée, nous n'en éprouvons pas d'étonnement. De même, envers les rationalistes qui se plaindront d'entendre le Pape revendiquer les droits supérieurs appartenant à l'Eglise. Cependant, parmi nos adversaires intelligents, peut-être y en aura-t-il un bon nombre qui seront frappés de la justesse et de la délicatesse, également admirables, avec lesquelles Léon XIII parle de « la religieuse obscurité dont s'enveloppent les livres divins ». A voir ce que la Bible est devenue entre les mains des protestants, (croyants ou rationalistes) le jouet de l'interprétation superstitieuse ou le jouet de la critique incrédule, on devrait s'apercevoir que la Bible n'a son sens véritable et complet que par la voix de l'Eglise ». (2)

ALFRED ARCHAMBEAULT, chan.

LETTRE APOSTOLIQUE
DE
NOTRE TRES SAINT-PERE LÉON XIII
PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE
Sur l'institution d'une commission des études
bibliques

LÉON XIII, PAPE
POUR QUE LA MÉMOIRE EN SOIT ÉTERNELLE

Fidèle au souvenir de la vigilance et du zèle avec lesquels, plus que tout autre, et en raison de Notre office, Nous devons maintenir sauf et intact le « dépôt de la foi », Nous avons, en l'année 1893, publié la Lettre encyclique *Providentissimus*, dans laquelle Nous

(2) M. Eugène Tavernier, *Univers* du 9 novembre 1902.